



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR L'INTERPRETATION
ET LA REVISION DE LA CONVENTION

Cinquième session

Genève, 8 au 10 mars 1977

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Etude de la revision des dispositions de fond de la Convention UPOV
 - a) questions figurant dans le document IRC/V/2
 - b) autres questions soulevées par des Etats
 - c) autres questions soulevées par des organisations internationales non gouvernementales
4. Etude de la revision des dispositions administratives de la Convention UPOV (document IRC/V/3 - diffusion limitée)
5. Examen de quelques questions de rédaction concernant le texte original et les traductions officielles en langues allemande et française de la Convention UPOV (document IRC/V/4 - diffusion limitée)
6. Programme pour la sixième session du Comité
7. Questions diverses
8. Clôture de la session par le Président

* * *

Les points 1 à 3 seront traités les 8 et 9 mars 1977 avec la participation des observateurs des Etats non membres invités et des organisations internationales non gouvernementales. Les points 4 à 8 seront traités le 10 mars 1977.

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 32, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse) et s'ouvrira le mardi 8 mars 1977 à 9 h 30.